

Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190603-2019_06_03_06-DE



(Finistère)

Landéda, le 27 mai 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juin 2019

Modalités de financement du projet de restauration scolaire

RAPPORT N° 06/2019-05

Par délibération en date du 28 mai 2018, nous avons décidé de lancer l'opération de rénovation de la restauration scolaire de l'école publique Joseph Signor.

Par délibération en date du 11 mars 2019, nous avons fixé le coût prévisionnel des travaux à 325 000 € HT, valeur mai 2018 et décidé de fixer le forfait définitif du groupement de maîtrise d'œuvre à 29 400€ HT.

Le montant total prévisionnel de l'opération est estimé à 412 792,03€ incluant les études préalables au projet, les travaux (estimation en phase APD), les équipements de la plonge et de l'office et le mobilier en salle (self, tables, chaises, etc.).

Pour financer ce projet, je propose au conseil municipal de délibérer sur les modalités de financement suivantes :

Montant prévisionnel total de l'opération	412 792,03€ H.T.		
Financement DSIL	150 000€ H.T.	36,3%	Sollicité
Subvention ADEME pour l'audit énergétique	1332,50€ H.T.	0,32%	Sollicité et acquis
Contrat de partenariat	75 000€ H.T.	18,2%	Sollicité et non acquis
Conseil départemental	75 000 € H.T.	18,2%	Sollicité
Certificat d'économie d'énergie	5900 € H.T.	1,43%	A solliciter
Fonds propres	105 559,53€	25,6%	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et d'arrêter les modalités de financement de ce projet.

**Délibération du conseil
municipal
N°06/2019-05
Réunion du 3 juin 2019**

MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PROJET DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Ronan CORBEL, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVÉ, Philippe COAT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Céline PRONOST (procuration à Danielle FAVÉ)
- Alexandre TRÉGUER (procuration à Daniel GODEC)
- Cathy LARIDAN (procuration à Christine CHEVALIER)
- Christophe CARIOU (procuration à Rachel MARZIOU)
- Philippe MASQUELIER (procuration à Philippe COAT)
- Erwan GUIZIOU (procuration à Anne POULNOT-MADEC)
- Hervé LOUARN.

Isabelle POUILLAIN a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire en date du 27 mai 2019,

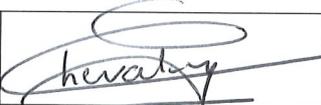
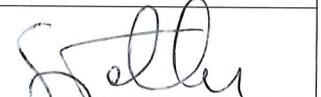
Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix,

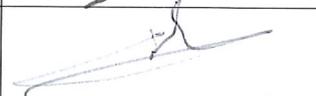
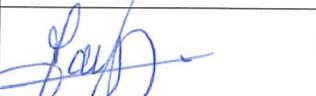
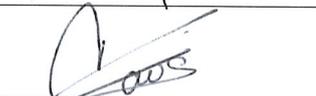
M. COAT Philippe, Rapporteur, entendu,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'arrêter les modalités de financement du projet

Montant prévisionnel total de l'opération	412 792,03€ H.T.	
Financement DSIL	150 000€ H.T.	36,3%
Subvention ADEME pour l'audit énergétique	1332,50€ H.T.	0,32%
Contrat de partenariat	75 000€ H.T.	18,2%
Conseil départemental	75 000 € H.T.	18,2%
Certificat d'économie d'énergie	5900 € H.T.	1,43%
Fonds propres	105 559,53€	25,6%

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	Procuration
TREGUER Alexandre	Procuration
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	Procuration
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	Procuration
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	Procuration
LOUARN Hervé	Absent
MASQUELIER Philippe	Procuration
COAT Philippe	